



CAUSSOU infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 75 – Mai 2017

Le budget de la commune



Le 30 mars, le conseil municipal a voté le compte administratif 2016 et le budget 2017 de notre commune. Le compte administratif est en fait la présentation de l'exécution du budget de l'année écoulée. Le document est consultable à la mairie.

Notons qu'en 2016, les dépenses de fonctionnement ont été moins importantes que prévu (- 15 %) et les recettes plus importantes de 2,1 %. Cette bonne gestion a permis quelques ressources supplémentaires pour notre budget 2017.

En investissement, nous n'avons utilisé que 57 % du montant des dépenses prévues car la plus grosse opération, à savoir la construction d'un ouvrage de protection contre les chutes de pierres à Savenac sera réalisée fin 2017.

Budget 2017

Le budget de fonctionnement voté pour 2017 s'élève à 171 348 €. Parmi les mesures adoptées à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux en 2017.



Par ailleurs, il a été décidé de n'accorder désormais des subventions qu'aux associations de Caussou. Ainsi, les associations intercommunales qui perçoivent des subventions de la communauté de communes ne seront plus subventionnées par Caussou, de même que les associations nationales ou départementales. La seule exception concernera l'amicale des pompiers de Vèbre qui, comme les années précédentes, percevra une subvention de 100 euros.

Pour Caussou, les montants suivants ont été votés :

- Comité des fêtes : 2 850 € (Sous réserve de réception du bilan 2016 et du budget prévisionnel 2017)
- ACCA + Trail 2017 : 500 € (Sous réserve de réception du bilan 2016 et du budget prévisionnel 2017)
- Association de pêche : 300 €
- Association Béatrice de Planissoles : 300 €
- Association Le clocher de Caussou et Bestiac : 100 €

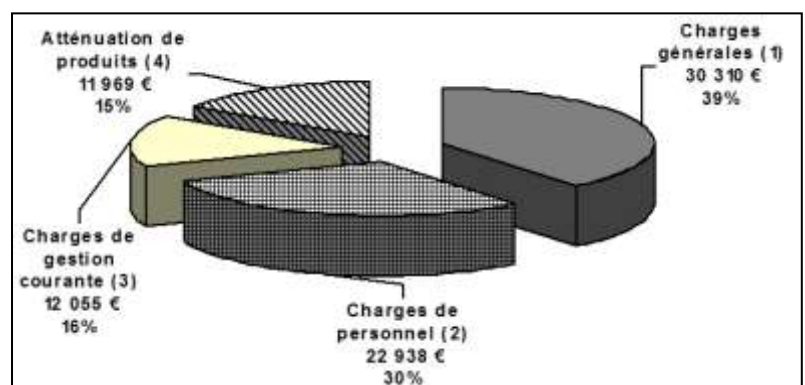
Par ailleurs, la commune renouvellera en 2017 son adhésion à la Fondation du patrimoine (50 €).

Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèveront à 78 272 € (voir graphique ci-contre) auxquelles il convient d'ajouter les 93 076 € qui seront virés au budget d'investissement.

(1) Les charges générales

Ce sont principalement : les dépenses d'énergie, en particulier pour l'éclairage public, l'entretien de la voirie et le déneigement, l'assurance, les taxes foncières payées par la commune, les frais payés à l'ONF pour la gestion de la forêt, les frais de télécommunications et fournitures diverses, l'entretien des bâtiments communaux, le carburant, les dépenses pour fêtes et cérémonies.



(2) Les charges de personnel

Il s'agit de la rémunération des employés communaux titulaires et non titulaires et des charges sociales correspondantes.

(3) Les charges de gestion courante

Ces dépenses correspondent principalement aux indemnités des élus, aux subventions attribuées aux associations et aux contributions à des organismes extérieurs.

(4) Atténuation de produits

Il s'agit des sommes que la commune doit reverser à la communauté de communes, soit pour 2017 : 8 469 € pour la compensation de taxes locales anciennement perçues par le département et aujourd'hui perçues par la commune ainsi que pour l'accueil des enfants de Caussou à l'école de Luzenac, et 3 500 € pour notre contribution au fonds de péréquation inter-communautaire auquel les communautés les plus riches cotisent pour subventionner les plus pauvres. La CCHA doit ainsi payer 1 126 000 € à l'Etat. 51,5 % sont pris en charge par la communauté et 48,5 % sont répartis entre toutes ses communes membres.

Les recettes de fonctionnement

Elles seront en 2017 de 85 719 €, réparties de la façon suivante :

(1) Impôts et taxes

Taxes foncières et taxe d'habitation :

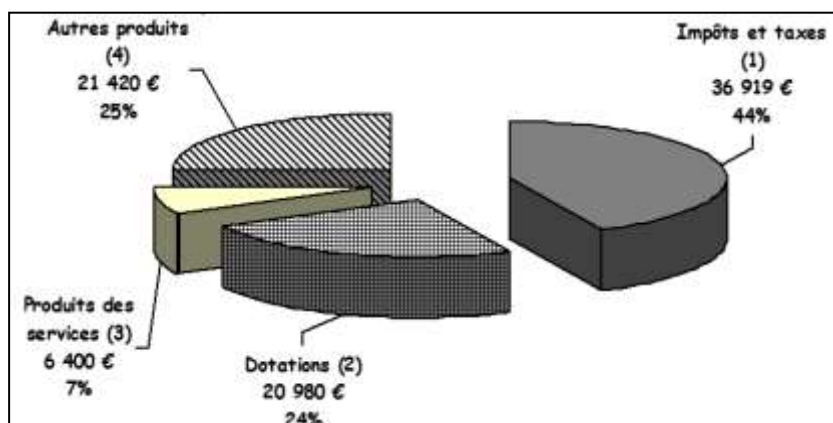
32 074 €

Dotations de solidarité versée par la CCHA :

1 524 €

Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 3 000 €

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères refacturées aux locataires : 321 €



(2) Dotations

Dotation forfaitaire (Etat) : 14 000 €

Dotation de solidarité rurale (Etat) : 3 417 €

Compensation d'exonérations de taxes locales (Etat) : 1 508 €

Contingent d'aide sociale (prélevé par le département sur la dotation forfaitaire de l'Etat mais remboursé par la CCHA) : 2 041 €.



NB : En 2017, les dotations de l'Etat sont en baisse de 1500 € par rapport à 2016.

(3) Produits des services

Il s'agit principalement de la vente de gentiane (3 500 €) et de la location de la montagne (2 500 €).

(4) Autres produits

Ce sont essentiellement les loyers des logements communaux (21 300 €).

Les investissements 2017

Les recettes d'investissement proviendront en grande partie du virement de l'excédent de fonctionnement décidé par le conseil, soit 93 076 €. S'y ajouteront les subventions demandées à l'Etat et au département mais dont nous ne connaissons pas à ce jour les décisions et les montants, ainsi que la partie des subventions reçues en 2016 mais non encore utilisées du fait du report en 2017 de l'opération chutes de pierres et de la facturation tardive de travaux 2016 payés en 2017, soit un total de 34 851 €. De même, la contribution de la commune de Bestiac aux travaux de traitement de la mérule dans l'église (3 327 €) sera utilisée en 2017. Enfin, s'ajoutent à ces recettes les 5 000 € de récupération de la TVA sur des opérations antérieures (construction du garage-atelier principalement) et surtout les 50 000 € de subventions européennes attendues pour l'opération chutes de pierres.



Précisons pour l'anecdote que dans les subventions 2016 qui seront utilisées cette année, 100 € correspondent à la récompense obtenue du département pour notre participation au concours des villages fleuris ! Comme quoi, chacun peut contribuer aux recettes !

Au total, ce sont donc près de 183 000 € qui devraient pouvoir être consacrés cette année à nos investissements.

Les travaux prévus cette année

- La plus grosse opération de l'année sera la construction d'un ouvrage pour protéger le hameau de Savenac contre les chutes de pierres qui ont encore causé des dommages aux habitations en 2016. Par chance, aucun accident n'a encore été enregistré sur des passants, piétons, cyclistes ou automobilistes mais cela pourrait arriver un jour si aucune mesure n'était prise.
Le coût de cette opération sera de 80 000 € HT et le concours de l'ONF pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de 7 500 € HT. Mais ces travaux seront largement subventionnés par l'Europe, l'Etat et le département et la charge pour la commune devrait être inférieure à 10 000 €. En outre, nous récupérerons en 2019 la TVA que nous allons devoir payer sur le montant total des travaux.
- La remise en état de l'église va également se poursuivre en 2017, notamment avec la réfection des boiseries du chœur et des marches de l'autel pour un montant de 10 638 € HT. Ces travaux devraient être en partie subventionnés.
- Plusieurs opérations de remise en état de la voirie sont aussi prévues cette année :
 - le reprofilage du chemin communal de « Fount morte » (coût HT : 2 302 €)
 - la reprise de goudronnage sur des parties de la chaussée du village (coût : 5 625 € HT) et
 - la pose d'un caniveau en béton sur 52 mètres, le long de la RD 20, dans le haut de la rue Gaston Phébus afin d'éviter le ruissellement anarchique des eaux de pluie et de neige (coût : 707 € HT représentant l'achat du matériel. Le travail sera fait par l'employé communal et des membres du conseil).
- Quelques petits travaux sur les bâtiments et murs communaux ainsi que l'achat de matériel et d'outillage représenteront environ 6 000 euros.
- En 2017, mais pour la dernière fois, nous devons aussi poursuivre le remboursement au Fonds Forestier National du prêt qui avait été consenti lors de la plantation de la forêt communale et cela pour un montant de 4 712 €.
- Enfin, près de 3 000 € seront consacrés à quelques dépenses de 2016 facturées en 2017, notamment pour la lutte contre l'incendie, et à de petits travaux sur l'éclairage public.

En fonction de l'exécution de ces travaux et de leur montant exact, d'autres petites opérations ou des travaux imprévus pourraient être financés le moment venu.

Le document budgétaire 2017 peut être consulté à la mairie.

BREVES

Stationnement

Il est rappelé que le stationnement est désormais interdit sur le côté gauche de la rue Gaston Phébus, entre l'église et le pont sur le ruisseau de Fabre, en montant.



Il est également rappelé que la circulation sera difficile dans Caussou et ses environs le samedi 20 mai après-midi en raison de la course cycliste La Ronde de l'Isard. La route sera fermée de 14h00 à 15h30 entre le Col de Marmare et le croisement des Quatre Chemins.

En outre, la procession à Notre Dame de Belcourt se déroulera de l'église à la chapelle à 16h, à la suite de la messe qui sera dite à 15h. Cette procession se terminera par un apéritif avec les pèlerins, devant la chapelle, auquel tout le monde est invité !

Ouverture de la pêche

Le samedi 11 mars au lever du jour, nos amis pêcheurs étaient sur le pied de guerre pour aller taquiner la Fario dans nos ruisseaux. Sur le coup de midi, ils se retrouvaient à la salle polyvalente pour comparer le résultat de leur première matinée de pêche et tenir leur assemblée générale annuelle. Celle-ci fut suivie d'un apéritif bien mérité et d'un repas en commun dans la cour de la mairie.

Le prix de la plus belle prise revint incontestablement à Serge De Lapena pour la capture d'une énorme truite... en bois, de sa fabrication !



Avis du garde pêche

Les pêcheurs rencontrent de nombreux problèmes du fait des branches déposées au bord des ruisseaux ou pire, dans l'eau. Merci aux riverains de veiller, lors des coupes ou tailles d'arbres, à déposer les branches assez loin des rives. Les pêcheurs n'y emmêleront plus leurs fils et les truites cesseront de nire.



Association Le Clocher de Causou et Bestiac

Dans notre précédente édition, nous avons annoncé la création de l'association "Le clocher de Causou et Bestiac" qui a pour but d'œuvrer à la préservation de notre belle église. C'est maintenant effectif. La déclaration a été faite à la préfecture de l'Ariège et a été publiée au Journal officiel de la République française le 25 mars. De plus, un compte a été ouvert à la Banque populaire d'Ax... Autant dire que l'association peut désormais accueillir votre adhésion ! (5 € minimum par personne, à payer auprès de Suzanne Pont).



2^{ème} tour élections présidentielles

Le 7 mai, n'oubliez pas d'aller voter pour le second tour des élections présidentielles ! Le bureau de vote sera ouvert à la mairie, de 8h à 19h.



Bienvenue...

Bienvenue à Laure LAHOURCADE, nouvelle résidente qui va s'installer au Breil au cours de prochains mois et....

..... au revoir à Edwige BRENTÉGANI et Alexandra RICATTE



A NOTER SUR VOS AGENDAS

Le comité des fêtes nous fait connaître ses deux prochaines activités :

- Le samedi 24 juin : Fête de la musique
- Les 28, 29 et 30 juillet : Fête locale de Causou et Bestiac



L'Association Béatrice de Planissoles prévoit les manifestations suivantes :

- Le samedi 1^{er} juillet : Feu de la Saint Jean
- Le dimanche 23 juillet : Randonnée à Sept cases
- Le samedi 12 ou dimanche 13 août : Rallye (A confirmer)
- Le samedi 2 septembre : Visite du jardin extraordinaire de Lieurac



L'AICA organisera comme chaque année le trail le dimanche 6 août.

Les informations sur ces activités seront données en temps voulu afin de rappeler les dates et permettre à ceux qui le souhaitent de s'inscrire.